



La Région Midi-Pyrénées vous aide dans le financement de vos travaux d'économie d'énergie



L'Eco-chèque Logement s'adresse à **tous les particuliers** de Midi-Pyrénées, propriétaires occupants ou bailleurs, qui réalisent des **travaux d'économie d'énergie**.

Il est cumulable avec d'autres aides liées aux économies d'énergie.

Il est délivré pour tous types de travaux permettant une économie d'au moins 25% des consommations d'énergie (chauffage, isolation, remplacement de menuiseries etc.)

1000 € pour les propriétaires bailleurs qui conventionnent avec l'Agence Nationale de l'habitat l'ANAH.

1500 € pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources.

L'éco-chèque est cumulable avec d'autres aides (crédit d'impôts, éco-PTZ, Habiter Mieux...)

L'éco-chèque est particulièrement simple d'utilisation puisqu'il est un réel moyen de paiement à remettre directement au professionnel qui a réalisé les travaux chez vous: pas d'argent à avancer, l'aide arrive en amont ! L'éco-chèque est cumulable avec l'ensemble des autres aides disponibles.

Il faut donc bien penser à demander l'éco-chèque à la Région avant de débiter les travaux.....

Pour connaître toutes les aides régionales dédiées à la rénovation énergétique:
www.midipyrenees.fr/ecoenergie/



Trouver un artisan qualifié ou quelles sont les autres aides dont vous pourriez bénéficier : www.renovation-info-service.gouv.fr

Pour consulter les conditions d'attribution de l'éco-chèque : www.midipyrenees.fr/ecocheque ou par téléphone au **0 800 33 50 31**

Pour plus d'info: 📄 [«L'éco-chèque comment ça marche.pdf»](#)